

DECRET N°73-2 du 5 janvier 1973

portant nomination de Mr Pierre SOKPOH  
en qualité de Comptable par intérim de  
la Caisse Autonome d'Amortissement du  
Dahomey -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU l'Ordonnance n°28/PR/MFAE du 3 août 1966, portant création d'une  
taxe spéciale d'amortissement;  
VU le décret n°423/PR/MFAE du 2 novembre 1966, portant organisation  
et fonctionnement de la Caisse Autonome d'Amortissement, ensemble  
les décrets n°231/PR/MFAE du 6 juillet 1967, n°69-95/PR du 5 avril  
1969, n°69-97/PR/MFAE du 26 avril 1969 le modifiant ;  
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouver-  
nement;  
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services  
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions  
des membres du Gouvernement;  
VU le Décret n°425/PR/MFAE du 12 novembre 1966, portant nomination du  
Comptable de la Caisse Autonome d'Amortissement;  
APRES avis du Conseil d'Administration de la Caisse Autonome  
d'Amortissement;  
SUR proposition du Ministre de l'Economie et des Finances;  
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Mr SOKPOH Pierre, Assistant des Services Financiers, est nommé  
Comptable par intérim de la Caisse Autonome d'Amortissement pendant la période  
d'indisponibilité de Mr ETCHO Stéphane.

Article 2.- Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'application  
du présent décret qui prend effet pour compter du 6 novembre 1972 et qui sera pu-  
blié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 5 janvier 1973

par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

  
Intendant Militaire Thomas LAHAMI

AMPLIATIONS: PR 6 - SGG 4 - CS 6 -  
CES 5 - IAA-DCCT-IGF-Gde Chanc.-JORD 5 -  
DEP-DGAJI-Dtion Stat.6 - CAAD. 5 -  
DB-DC-CF-Solde 4 - Trésor 4 -  
Ministères 11 - Intéressé 1 -